

LES MORTS ET LES PLEUTRES ⁽¹⁾ ...

C'est par les journaux aussi que j'apprends tour, à tour la mort du digne et vraiment grand Delescluze, qui s'est fait tuer ne voulant pas survivre à la défaite.

Noble suicide d'un homme fatigué, non de la lutte, mais du honteux spectacle des trahisons de ses anciens amis, et devinant trop bien toutes les lâchetés dont ils vont souiller encore la République.

Au récit de cette glorieuse mort succède celui de l'abominable exécution de notre brave Varlin. Ils ne l'ont massacré qu'après l'avoir pendant deux heures, traîné de rues en rues, au milieu des huées d'une bande de misérables bien dignes de faire escorte à ses bourreaux, dont le chef lui a volé jusqu'à sa montre, cadeau des ouvriers genevois.

Et puis, c'est la mort de Millière assassiné au Panthéon.

Mais Millière n'a rien été sous la Commune!

Ah! je me souviens. Il a publié les hauts faits de Jules Favre, cet éhonté faussaire qui, depuis de longues années, devrait être au bagne - même d'après la morale bourgeoise.

Le célèbre orateur républicain a trouvé ce facile moyen de faire taire son accusateur.

Et dire que pas un de ses collègues de l'Assemblée versaillaise ne lui a demandé compte de cet assassinat qu'aucun prétexte, si mince soit-il, ne saurait couvrir!

Vraiment les députés de Paris sont de tristes sires.

Hélas! Vermorel aussi vient de mourir à Versailles des suites d'une atroce blessure. Il a succombé au tétanos, dans les bras de sa mère qu'il n'a pas reconnue, dit-on.

Et il se trouve un «gens de lettres» - un Daudet - «celui qui n'a pas de talent», dit-on habituellement pour le distinguer de son frère Alphonse - qui a eu le courage de donner son coup de pied de l'âne à ce digne et brave garçon, en demandant que le nom de Vermorel fût rayé de la *Société des gens de lettres!*

Bravo, monsieur! Vous avez bien mérité de la pleutrerie humaine.

Vous n'êtes pas le seul il est vrai.

Le citoyen Louis Blanc, qui n'a jamais manqué d'abandonner les prolétaires vaincus, se défend comme un beau diable - suant de peur - d'avoir jamais eu la moindre tendresse pour «l'exécrable Commune et ses abominables forfaits».

Germain Casse, l'ex-farouche «révolutionnaire-socialiste-matérialiste et athée», se sent le besoin, lui aussi d'écrire à «l'honorable Figaro», qu'il n'a jamais eu de relations avec les «bandits de la Commune».

(1) Titre de l'extrait choisit par *Anti.mythes*.

C'est merveille vraiment de voir ce pitre oublier avec une telle désinvolture, que le 22 mai, à neuf heures du matin, il quémandait, larmoyant, beuglant misère, quelques pièces de cent sous au citoyen Lucipia, le caissier de la questure de la Commune, à titre d'employé de Paschal Grousset dans les bureaux de qui je l'avais rencontré peu de jours auparavant.

Certains grotesques tiennent aussi à lancer leur note dans ce concert de lâchetés.

Ainsi, pendant que ses frères - Arthur et Ulric - se tiennent à Saint-Denis où ils «*rendent des services*» au gouvernement versaillais, l'aîné des de Fonvielle - Wilfrid - qui, on ne sait pas trop pourquoi s'est enfui à Bruxelles, déblatère contre la Commune dans une brochure où il prétend que nous l'avons condamné à mort (?).

Comme si la mort de ce toqué pouvait nous intéresser.

Ce brave profite de l'occasion pour insulter ces anciens amis. Il outrage jusqu'à leurs femmes, oubliant que, sans la commisération de l'une d'elles - Mme Ulysse Parent - lui et ses frères eussent souvent couru le risque de mourir de faim.

Triomphants, ces gens-là nous auraient léché les bottes, si nous les avions laissé faire.

Toutes ces infamies sont pourtant dépassées par l'abominable conduite du maire du VI^{ème} arrondissement, un légiste, le sieur Hérisson, à propos de l'assassinat de l'infortuné Tony Moilin, le docteur oculiste.

On amène ce malheureux à la mairie; il sait bien, lui, Hérisson, que le docteur n'a exercé sous la Commune ni mandat ni fonctions d'aucune sorte.

Moilin n'a donc pu nuire en quoi que ce soit aux Versaillais. Son seul crime c'est d'être connu comme socialiste.

Eh bien! cet avocat, ce magistrat prétendu républicain qu'on a replacé au nom de l'ordre à la tête de l'arrondissement, laisse juger le malheureux Tony Moilin par une cour martiale, sans prendre sa défense et le laisse condamner à mort, sans protester!

Un délai de douze heures est accordé au condamné pour procéder à son union civile avec la compagne qui depuis longtemps partage son existence.

Douze heures! C'est un siècle en semblables circonstances. Que n'eût pas fait un homme de cœur durant un tel laps de temps!

Le *Hérisson*, lui, le magistrat attitré de l'ordre, le juriste, le soi-disant républicain s'est contenté de procéder au mariage in extremis, tranquillement et peut-être même avec la conscience du devoir accompli. Il a trouvé tout simple de livrer ensuite la victime à ses assassins.

Gustave LEFRANÇAIS.
